

# Règlement des études

## Licence Sciences pour la Santé



**Année Universitaire 2023 – 2024**

## Table des matières

DISPOSITIONS GENERALES .....	2
FACULTE DE MEDECINE - VOS INTERLOCUTEURS.....	2
LA FORMATION ET LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES .....	3
LICENCE SCIENCES POUR LA SANTE PREMIERE ANNEE .....	4
LES MODULES, LA DUREE DES ENSEIGNEMENTS ET LEUR ORGANISATION : .....	4
LICENCE 2 EME ANNEE.....	6
LES MODULES, LA DUREE DES ENSEIGNEMENTS ET LEUR ORGANISATION : .....	6
LICENCE 3EME ANNEE .....	7
LES MODULES, LA DUREE DES ENSEIGNEMENTS ET LEUR ORGANISATION : .....	7
Double Diplomation Sciences Infirmières/Manip Radio .....	8
ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS .....	9
MODALITES DES EXAMENS DE L'ANNEE DE LICENCE SCIENCES POUR LA SANTE .....	10
Modalités de validation de l'année de licence.....	10
Session de rattrapage .....	11
Bonifications .....	12
VIE QUOTIDIENNE .....	12

## DISPOSITIONS GENERALES

Vu le Règlement général des Etudes de l'Université Jean Monnet adopté en CFVU en juin 2023

### FACULTE DE MEDECINE - VOS INTERLOCUTEURS

#### RESPONSABLES D'ANNEE

Licence 1ere Année

Docteur Alain Guignandon

[alain.guignandon@univ-st-etienne.fr](mailto:alain.guignandon@univ-st-etienne.fr)

Parcours Ingénierie

Professeuse Nathalie PEREK

[nathalie.perek@univ-st-etienne.fr](mailto:nathalie.perek@univ-st-etienne.fr)

Parcours prévention

Docteur Elise VEROT

[elise.verot@univ-st-etienne.fr](mailto:elise.verot@univ-st-etienne.fr)

#### RESPONSABLES DE LA SCOLARITE

Jonathan BUGNAZET et Cécile SABOT

**SERVICE SCOLARITE**

[medecine-biosante@univ-st-etienne.fr](mailto:medecine-biosante@univ-st-etienne.fr)

Gestionnaire Licence Sciences pour la Santé

Faustine LAURENT 04 77 42 18 61

Geraldine DESARMEAUX 04 77 42 14 13

*Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, fermé le mercredi*

**Attention :**

- **Toutes vos demandes doivent passer par la scolarité.**
- **Toute demande adressée par un autre canal n'a aucune garantie d'être traitée. La direction n'acceptera aucune demande directe.**
- **Vous devez toujours utiliser votre adresse email universitaire pour des raisons de sécurité et de confidentialité.**
- **Aucune information personnelle ne pourra être donnée par téléphone.**
- **Aucune information personnelle ne pourra être donnée à un tiers (parents...) sauf étudiants mineurs**

## LA FORMATION ET LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

La Licence Sciences pour la Santé s'adresse à des étudiants désireux d'acquérir des compétences à l'interface entre les domaines scientifiques et ceux de la biologie-santé

L'enseignement repose sur l'acquisition de connaissances scientifiques et techniques interdisciplinaires.

La formation propose une spécialisation progressive dans un des 2 parcours :

- **Ingénierie de la Santé**
- **Prévention en Santé.**

La licence se compose de 6 semestres, les semestres 1 à 3 sont communs aux 2 parcours et les semestres 4 à 6 sont par parcours.

A partir du niveau L2 Semestre 4, l'étudiant doit choisir entre les 2 parcours

La Licence Sciences pour la Santé offre un accès Santé (L.AS) L'enseignement est totalement intégré car la licence se compose d'une majeure Santé.

**Il y a donc 2 inscriptions administratives possibles : en Licence Sciences pour la Santé et Licence Sciences pour la Santé-Accès Santé.**

Le choix se fait pour la première année de Licence sur Parcours sup et ensuite lors des inscriptions en Licence 2 et 3.

Seuls les étudiants inscrits en L.A.S peuvent candidater, s'ils le souhaitent, selon les modalités décrites dans le Règlement d'Admission en 2ème année des filières MMOPK.

Les enseignements sont identiques entre **Licence Sciences pour la Santé et Licence Sciences pour la Santé-Accès Santé. On a des inscriptions administratives différentes, le programme et les cours sont identiques.**

## LICENCE SCIENCES POUR LA SANTE PREMIERE ANNEE

### PREMIER SEMESTRE

Réunion de rentrée	Vendredi 1 septembre 2023
Démarrage des cours	Lundi 4 septembre 2023
Cours Tronc commun semestre 1 : 12 semaines	Du lundi 4 septembre matin au vendredi 1er décembre 2023 au soir
Contrôle continu	Les contrôles sont prévus du 9 au 13 octobre 2023
Semaine Révision du premier semestre	Du Lundi 4 Décembre au Vendredi 9 décembre 2023 au soir
Examens Contrôles Terminaux	Du Lundi 11 Décembre au Mercredi 13 décembre 2023 Semaine du 8 janvier 2023
Vacances de Noël	Du Lundi 23 Décembre 2023 au jeudi 4 Janvier 2023
Publication des résultats du semestre 1	Fin Janvier – début Février

### DEUXIEME SEMESTRE

Reprise des cours commun du semestre 2	Lundi 15 janvier 2024
Cours: 14 semaines d'UE et option Ingénierie et Prévention	Du Lundi 15 janvier 2024 au Vendredi 20 avril 2024 au soir
Contrôle continu	Lundi 4 mars 2024 au vendredi 8 mars 2024 Remarques pour les UE non communes votre contrôle continu peut-être tout au long du semestre (exemple Travaux pratique notés...)
Semaine de Révision	Du Lundi 22 avril 2024 matin au Vendredi 26 avril 2024 au soir
Examens finaux	Du Jeudi 2 mai 2024 au Mardi 15 mai 2024
Délibérations à l'issu des épreuves du premier groupe (Session 1)	Le Mardi 22 mai 2024
Session de rattrapage (Session 2)	Entre le Mercredi 5 juin et le Vendredi 14 Juin 2024 pour les UE des semestres 1 et 2
Délibérations à l'issu des épreuves de session 2	Mercredi 3 juillet 2024

## **LES MODULES, LA DUREE DES ENSEIGNEMENTS ET LEUR ORGANISATION :**

### **L'organisation de la L1 Sciences pour la Santé est décrite dans le document MCCC que nous avons résumé**

L'enseignement de la licence est constitué de bloc de compétences.

#### SEMESTRE 1

- Bloc 1 SANTE : Des Unités d'Enseignement (UE) scientifiques et médicales

Au premier semestre il est composé de 4 UE : Biochimie-Biologie Moléculaire, Biologie Cellulaire-Histologie, Biophysique, Biostatistiques

- Bloc 2 Enseignements transversaux : anglais, outils numérique, Outils d'Analyse
- Bloc 3 : Des Unités d'Enseignements spécialisées en Sciences Médicales Appliquées

#### SEMESTRE 2 :

- Bloc 1 SANTE : Des Unités d'Enseignement (UE) en Sante : Biophysique, Sciences du médicament, Physiologie Humaine, Anatomie, Sciences Humaines et Santé
- Bloc 2 Des Unités d'Enseignements spécialisées en Sciences Médicales Appliquées
- Bloc 3 : Des Unités d'Enseignements spécialisées Ingénierie et en Prévention

Les modules de Prévention et Ingénierie sont une ouverture disciplinaire qui permet à l'étudiant dès le Semestre 2 de réfléchir à son parcours.

#### Evaluation

Les UE sont évalués soit en contrôle continu soit en contrôle terminal

Les UE du Bloc Santé sont évaluées en contrôle continu (1/3) et contrôle terminal (2/3) sous forme de QCM, et une épreuve rédactionnelle en Sciences Humaines et Santé.

Les UE des Blocs 2 et 3 peuvent être évaluées :

soit en contrôle unique et terminal

soit en contrôle continu et terminal (50/50),

Le Bloc Sciences médicales appliquées est évalué en contrôle terminal, de même l'UE d'outils d'analyse, l'UE ingénierie et prévention est évalué (50/50, contrôle continu et contrôle terminal)

Chaque module comprend un enseignement magistral (CM) et un éventuel enseignement dirigé (TD et/ou TP). Les modalités de chacune des UE sont définies par le responsable de l'enseignement et sont données en début d'année\*.

\*A noter : les évaluations des contrôles continus peuvent prendre diverses formes écrit rédactionnel, compte rendu à rendre, travaux pratiques évalués.

## LICENCE 2 EME ANNEE

### PREMIER SEMESTRE

Réunion de rentrée	<b>Lundi 4 septembre 2023</b>
Démarrage des cours	<b>Lundi 4 septembre 2023</b>
Cours du semestre 1	<b>Du lundi 4 septembre matin au mercredi 6 décembre 2023</b>
Contrôle continu	Des contrôles sont prévus au cours du semestre
Vacances de Toussaint	<b>Du Lundi 31 octobre 2023 soir au Lundi 6 novembre 2023 matin</b>
Semaine Révision du premier semestre	<b>Du Mercredi 7 décembre soir 2023 au mercredi 13 décembre 2023 au soir</b>
Examens Contrôles Terminaux	<b>Du 14 décembre 2023 au 19 décembre 2023 inclus</b>
Choix des parcours	<b>Appliweb en novembre</b>
Vacances de Noël	<b>Du vendredi 21 Décembre 2023 soir au Lundi 8 Janvier 2024 matin</b>
Publication des résultats du semestre 1	<b>Fin Janvier - début Février</b>

\* UE : Unités d'enseignements

### DEUXIEME SEMESTRE

Reprise des cours du semestre 2	<b>Lundi 8 janvier 2024</b>
Cours:	<b>Du Lundi 8 janvier 2024 au Vendredi 5 avril 2024 au soir</b>
Contrôle continu	Au cours du semestre
Semaine de vacances de Février	Du Lundi 26 février 2024 au 1 <sup>er</sup> mars 2024
Semaine de Révision	<b>Du Lundi 15 avril 2024 matin au Vendredi 19 avril 2024 au soir</b>
Examens finaux	Période du 22 avril au 26 mai 2024
Session de rattrapage (Session 2)	<b>Entre le Lundi 5 juin et le Mardi 12 Juin 2024</b>
Délibérations à l'issu des épreuves de session 2	<b>Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2023</b>

## **LES MODULES, LA DUREE DES ENSEIGNEMENTS ET LEUR ORGANISATION :**

**L'organisation de la L2 Sciences pour la Santé est décrite dans le document MCCC ci après**

### **En résumé.**

L'enseignement de la licence est constitué de bloc de compétences :

- Des Unités d'Enseignement (UE) en Santé
- Des Unités d'Enseignements Spécifiques Ingénierie et Prévention
- Des Enseignements transversaux (anglais, numérique, communication, UE libre, PPP, Informatique)

Des UE scientifiques et des UE de Sciences Médicales Appliquées.

Les cours sont communs au Semestre 3. Au semestre 4, l'étudiant doit faire un choix de Parcours soit Ingénierie soit Prévention par une Appliweb.

L'acceptation des choix est faite sur le dossier de l'étudiant et en fonction des capacités d'accueil de la formation.

La troisième année semestres 5 et 6, l'étudiant conserve le parcours choisi au semestre 4

Les modalités de chacune des UE sont définies par le responsable de l'enseignement et sont données en début d'année. Chaque module comprend un enseignement magistral (CM) et un éventuel enseignement dirigé (TD et/ou TP).

## LICENCE 3EME ANNEE

### PREMIER SEMESTRE

Réunion de rentrée	<b>Lundi 4 septembre 2023</b>
Démarrage des cours	<b>Lundi 4 septembre 2023</b>
Cours du semestre 1	<b>Du lundi 4 septembre matin au vendredi 27 novembre 2023</b>
Contrôle continu	Des contrôles sont prévus au cours du semestre
Semaine Révision du premier semestre	<b>Du Lundi 27 novembre 2023 au vendredi 1er décembre 2023 au soir</b>
Examens Contrôles Terminaux	<b>Du 4 décembre 2023 au 8 décembre 2023</b>
Vacances de Noël	<b>Du vendredi 21 Décembre 2023 soir au Lundi 8 Janvier 2024 matin</b>
Publication des résultats du semestre 1	<b>Mois de Janvier</b>

### DEUXIEME SEMESTRE

Reprise des cours du semestre 2	<b>Lundi 11 décembre 2023</b>
Cours:	<b>Du Lundi 11 décembre 2023 au Vendredi 22 décembre 2024 au soir, puis du 8 janvier 2024 au 2 février 2024</b>
Contrôle continu	Au cours du semestre
Semaine de Révision	<b>Du Lundi 5 Février 2024 matin au Vendredi 9 Février 2024 au soir</b>
Examens finaux écrit hors stage	<b>Période du 12 au 16 Février 2024</b>
Expérience Professionnelle	Du Lundi 19 février au 12 Avril 2024
Rendu du mémoire	<b>29 Avril 2024</b>
Soutenance orale	<b>Début mai 2024</b>
Délibérations	<b>Mi mai 2024</b>
Rattrapages	<b>Courant juin</b>

## LES MODULES, LA DUREE DES ENSEIGNEMENTS ET LEUR ORGANISATION :

**L'organisation de la L3 Sciences pour la Santé est décrite dans le document MCCC ci après**

### **En résumé,**

L'enseignement de la licence est constitué de bloc de compétences :

- Des Unités d'Enseignement (UE) en Santé
- Des Unités d'Enseignements Spécifiques Ingénierie et Prévention
- Des Enseignements transversaux (anglais, numérique, communication, UE libre, PPP, Informatique)

Des UE scientifiques et des UE de Sciences Médicales Appliquées.

La troisième année semestres 5 et 6, l'étudiant conserve le parcours choisi au semestre 4 : SOIT INGENIERIE SOIT PREVENTION.

Une expérience en milieu professionnel de 2 mois minimum est réalisé au semestre 6. Le semestre 6 apparait **commun** [BP1] seul le stage est spécifique au parcours. La note à l'UE de stage comporte une note au rapport écrit et une note à l'oral de soutenance.

Les modalités de chacune des UE sont définies par le responsable de l'enseignement et sont données en début d'année. Chaque module comprend un enseignement magistral (CM) et un éventuel enseignement dirigé (TD et/ou TP).

## Double Diplomation Sciences Infirmières/Manip Radio

Les étudiants font leur L1 PASS et intègrent le DE d'infirmière, s'ils souhaitent la double diplomation, ils peuvent dès leur 2eme Année de DE s'inscrire en L2 SPS pour suivre le parcours Prévention suivant :

Ils valident des UE de leur cursus initial infirmières ou manipulateur radiologie et des UE du Parcours Prévention soit :

5 ECTS du S3 de la licence

5 ECTS du S4 de la licence

6 ECTS du S5 de la licence et des UE Sc infirmières

6 ECTS du S6 de la licence et le Stage Sc infirmières commun avec le stage licence soit 18ECTS

- En pratique l'étudiant aura validé 100 ECTS dans la licence

Selon la maquette ci-dessous.

### S3 Parcours Prévention option Sciences infirmières

Inités d'Enseignement (UE)	Éléments constitutifs d'UE (ECUE) : cours, modules, ...	Indiquer si si l'UE ou l'ECUE est obligatoire, optionnel ou facultatif	Crédits	Coefficients	Volumes horaires						
					CM	TD	TP	À distance	Tutorat	Autre	
cursus infirmière	IE1 Bloc Sc infirmières	Obligatoire	20	20							
	Physiopathologie et Thérapeutique - Processus	Obligatoire	5	5	30	10	10				
	Physiopathologie et Thérapeutique - Pharmacologie et Physiopathologie et	Obligatoire	5	5	30	10	10				
	Physiopathologie et Thérapeutique - Pharmacologie et Physiopathologie et	Obligatoire	5	5	30	10	10				
	Santé publique Economie de la Santé		5	5	20	20	15				
5 ECTS Obligatoire à suivre dans la formation Licence	IE2 Outils transversaux		5	5							
	Anglais	Obligatoire	1	1		10					
	Projet de soins		2	2	5	15	5				
	Communication et conduite de projet	Obligatoire	2	2		40					
5 ECTS Obligatoire à suivre dans la formation Licence	IE3 Bloc Prévention	Obligatoire	5	5							
	Gestion des Risques	Obligatoire	1	1	4	4					
	Epidémiologie Santé publique	Obligatoire	1	1	4	4					
	Psychologie	Obligatoire	1	1	4	4					
	Communication et Marketing en Santé	Obligatoire	1	1	4	4					
	Ethique déontologie	Obligatoire	1	1	4	4					



## S4 Parcours Prévention option Sciences infirmières

UE cursus infirmières	Code UE	Unités d'Enseignement (UE)	Éléments constitutifs d'UE (ECUE) : cours, modules, ...	Indiquer si l'UE est obligatoire, optionnel ou facultatif	Crédits	Coefficients		
						CM	TD	TP
5 ECTS Obligatoire à suivre dans la formation Licence	UE1 Bloc Sc. Infirmières			Obligatoire				
	Donné en équivalence		Soins d'urgence	Obligatoire	4	4	6	4
	Donné en équivalence		Physiopathologie et Thérapeutique - Défenses organiques et	Obligatoire	5	5	30	10
	Donné en équivalence		Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Obligatoire	5	5	6	10
			Soins éducatifs et préventifs	Obligatoire	3	3	0	15
			Gestion des risques soins infirmiers		3	3	10	5
	UE2 Outils transversaux		Projet professionnel I		2	2	10	20
	Donné en équivalence		Initiation de marche de recherche scientifique		2	2	20	15
	Donné en équivalence		Anglais	Obligatoire	1	1		10
	UE3 Bloc de Spécialité : Stratégies de Prévention I			choisir				
obligatoire		Organismes et politiques de prévention de la santé	choisir	2	2	8	8	
Obligatoire		Prévention primaire et secondaire	choisir	1	1	4	4	
Obligatoire		Dépistage et prévention des risques en milieux spécifiques	choisir	2	2	18		

### SEMESTRE 5

BLOCS DE COMPETENCES		Crédits	Coefficients	CM	TD	TP
<b>Blocs Sciences Infirmières</b>						
	Thérapeutiques et contribution au diagnostic	4	4	6	34	10
	Processus Tumoraux	5	5	30	10	10
	Physiopathologie et Thérapeutiques	5	5	30	10	10
	Processus Psychopathologiques	5	5	30	10	10
	Soins Relationnels	2	2		20	5
<b>OUTILS TRANSVERSAUX</b>	<b>ANGLAIS</b>	1	1		10	
	<b>CONDUITE DE PROJET PROFESSIONNEL</b>	2	2	10	20	20
<b>EXPERIENCE PROFESSIONNELLE</b>	<b>STAGE DE 4 MOIS</b>	18	18			

### Semestre 6

6 ECTS à valider et 18 ECTS de stage, le stage se fait conjointement dans les 2 formations

BLOCS DE COMPETENCES		Crédits	Coefficients	CM	TD	TP
<b>OUTILS TRANSVERSAUX</b>	<b>UE1 METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET METHODOLOGIE DU TRAVAIL D'ENQUETE</b>	6	6	20	30	
<b>EXPERIENCE PROFESSIONNELLE</b>	<b>STAGE DE 4 MOIS</b>	18	18			

### ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Lors de l'inscription administrative, les étudiants sont répartis en groupe de TD/TP ; votre n° de groupe vous sera communiqué par l'administration. Vous devez toujours être en possession de votre carte d'étudiant. Elle permet de : vous identifier, emprunter des livres à la bibliothèque, comptabiliser les heures de sport, et d'accéder aux salles de travail, au local vélo, aux casiers, etc.

### Organisation des cours magistraux (CM)

Les cours magistraux du tronc commun santé auront, dans la mesure du possible, lieu du lundi au vendredi matin

### **Organisation des Enseignements dirigés (ED/TD)**

La présence en travaux dirigés est obligatoire. Les ED sont spécifiques de certaines UE. Le détail de l'organisation des ED se trouvent sur Claroline Connect.

Les étudiants sont répartis en groupes. Les ED ont lieu l'après-midi le mardi et le jeudi pour les UE santé et les mercredis, vendredis pour les UE en Sciences Médicales Appliquées. Le respect du groupe d'ED/TP pourra faire l'objet d'un contrôle avec obligation d'intégrer le groupe prévu.

Les Travaux Pratiques se déroulent avec un nombre de places d'accueil limité, vous devrez impérativement respecter votre groupe, la présence est obligatoire. Le respect du port de la blouse et des mesures d'hygiène est impératif et l'étudiant devra s'y conformer.

### **Espace numérique de travail (ENT) – Plateforme MOODLE**

L'ensemble des supports de cours et autres documents de travail seront déposés sur cette plateforme. Elle est organisée en plusieurs espaces spécifiques pour chaque année et chaque UE.

Des forums de discussions sont également à la disposition des étudiants. Ils pourront permettre de poser des questions aux enseignants.

## **MODALITES DES EXAMENS DE L'ANNEE DE LICENCE SCIENCES POUR LA SANTE**

### **DISCIPLINE**

Les étudiants sont tenus de respecter les règlements intérieurs de l'université et de la faculté. Vous en trouverez ci-dessous quelques extraits et rappels des règles sanitaires en vigueur.

### **Respect de l'heure**

Les étudiants doivent respecter l'heure indiquée du cours. En cas de retard, l'étudiant doit faire une demande pour entrer dans le cours à l'enseignant, qui peut lui en refuser l'accès. Ce sont des habitudes de règles de vie en société qui paraissent évidentes pour le bon suivi des cours.

### **Accès dans les amphis et salles**

L'accès se fait dans le calme et sans bousculade.

La revente de cours est interdite ; le cours est la propriété intellectuelle de l'enseignant.

### **Respect des locaux et des matériels**

La faculté est sans-tabac. Il est donc interdit de fumer ou vapoter dans les locaux, y compris dans la cafétéria. Il est interdit de manger et boire dans les salles et les amphis. Les détritiques, les chewing-gums, doivent être jetés dans les poubelles et corbeilles disposées dans l'établissement.

Vous devez respecter le mobilier et le matériel mis à votre disposition. Les graffitis, inscriptions sur les tables et autres dégradations sont interdits.

### **Interaction avec les professionnels de la faculté (administration, enseignants, ...)**

Les interactions orales et écrites (mail) avec l'ensemble des personnes travaillant à la faculté (dont les enseignants) doivent rester polies, courtoises et respectueuses.

Le non-respect de ces simples règles de savoir-vivre pourra faire l'objet d'une commission disciplinaire.

Pour les étudiants majeurs, la communication se fait directement avec l'étudiant. Des interactions avec la famille sont possibles avec l'accord de l'étudiant et uniquement en présence de l'étudiant. Pour cela, une demande préalable devra être faite.

## **Modalités de validation de l'année de licence**

Les années de Licence 1,2 et 3 Sciences pour la Santé se conforment **au Règlement général des Etudes de l'Université Jean Monnet adopté en CFVU.**

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences précisent pour chaque unité d'enseignement (UE) les poids relatifs (coefficients) des contrôles continus et des examens finaux des semestres 1 et 2

L'année de Licence est validée si et seulement si les conditions ci-dessous sont réunies :

- Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20

Les semestres 1 et 2 se compensent entre eux. Les UE de chaque semestre se compensent entre elles. La validation de l'année de Licence entraîne l'obtention de 120 ECTS.

#### **Assiduité :**

Sauf en cas de dispense inscrite dans le contrat pédagogique de l'étudiant ou de dispositions particulières prévues dans le règlement des études applicable à la formation, l'assiduité aux séances d'enseignement (Cours, TD, TP, ...) ainsi qu'aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences prévues pour valider la formation est obligatoire.

#### **Absence :**

En cas d'absence, les justificatifs (certificat médical, convocation, justificatif d'un cas de force majeure, ...) mentionnant clairement les dates auxquelles l'étudiant a été absent doivent être présentés aux enseignants concernés dès le retour de l'étudiant, puis remis au service de scolarité dans un délai maximal de 15 jours. Ce dernier les communique au responsable pédagogique et au jury concernés.

Si les justificatifs sont recevables, l'absence est considérée comme justifiée (ABJ).

Si un étudiant est absent ponctuellement lors d'une épreuve de contrôle continu ou une séance de travaux ou d'activités pratiques notés, pour une cause dûment justifiée l'enseignant responsable est en droit de proposer ou d'imposer à l'étudiant un travail différent lui permettant une évaluation et un contrôle des connaissances et des compétences continues.

Passé le délai de 15 jours ou en l'absence de justification recevable, l'absence est considérée comme injustifiée (ABI).

Toute absence injustifiée aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences ou à plus de trois séances de TD ou de TP entraîne la mention « absence injustifiée (ABI) » pour l'UE ou le semestre concerné : l'étudiant est déclaré « défaillant (DEF) » entraînant une session 2.

Le calendrier des épreuves est communiqué via l'ENT.

Les étudiants doivent se présenter en salle d'examen à l'heure indiquée sur la convocation de l'épreuve et s'installer à leur place selon le plan affiché. Les étudiants ne doivent conserver sur les tables que le matériel nécessaire pour composer et leur carte d'étudiant. Toutes les modalités sont précisées avec la convocation aux épreuves et sont reprises avant le démarrage de l'épreuve

Des demandes d'aménagement (tiers temps ou autre) aux épreuves (contrôle continu ou épreuve terminale ou épreuves à l'oral) peuvent être faites soit :

- A la [cellule Handicap](http://www.univ-st-etienne.fr/fr/vie-de-campus/etudes-et-handicap.html) de la faculté si cet aménagement est lié à une situation de handicap : pour prendre rendez-vous [accueilhandicap@univ-st-etienne.fr](mailto:accueilhandicap@univ-st-etienne.fr) ou 04 77 42 17 22 (<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/vie-de-campus/etudes-et-handicap.html>),
- A la Médecine Préventive Universitaire en cas de problèmes médicaux (<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/mpu.html>) : cf plus loin dans le livret pour avoir les coordonnées
- A la scolarité de la faculté de Médecine

### **Session de rattrapage**

Les épreuves de rattrapage des deux semestres, s'organisent en juin.

Les étudiants sont convoqués aux épreuves de rattrapage quand ils n'ont pas validé leur année et seulement dans les UE pour lesquelles ils n'ont pas obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Les modalités d'évaluation des épreuves de rattrapage peuvent être différentes de celles de l'évaluation principale et peuvent prendre la forme d'une épreuve écrite ou orale.

Le jury délibère à l'issue des épreuves de rattrapage pour valider ou non l'année de Licence.

## **Bonifications**

Les étudiants peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs de bonifications des moyennes semestrielles décrits dans le règlement général des études de l'Université Jean Monnet. (<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/formation/reglement-general-des-etudes.html>).

Certaines bonifications sont cumulables entre elles, dans la limite de 0,60/20.

A noter : Les bonifications ne sont pas prises en compte pour l'admission en deuxième année des filières MMOPK.

## **VIE QUOTIDIENNE**

### **Bibliothèque universitaire**

Responsable : Mme Florence Favier

Contact : Tél. 04 77 42 14 19, E-mail : [bu.sante@univ-st-etienne.fr](mailto:bu.sante@univ-st-etienne.fr)

L'ensemble des renseignements nécessaires (plan, services, horaires) est disponible sur le site de la faculté <https://scd.univ-st-etienne.fr/fr/tout-savoir-sur-mes-bu/bu-sante.html>

### **Cellule de Soutien de la Faculté de Médecine**

La Faculté de médecine a créé une cellule de soutien à votre attention. L'objectif est de vous permettre de parler des difficultés que vous rencontrez en toute confidentialité.

Pour faciliter votre démarche, une adresse électronique dédiée a été créée pour contacter les membres de cette cellule : [medecine-cellulesoutien@univ-st-etienne.fr](mailto:medecine-cellulesoutien@univ-st-etienne.fr)

Cette cellule est composée des Prs Catherine Massoubre, Marie Hélène Lafage Proust, et des Drs Christian Boissier et Jean Philippe Klein. Soyez assurés, que le seul but est de vous écouter, vous soutenir et de vous accompagner, il n'y a aucun risque de sanction sur vos études ou de diffusion des échanges réalisés lors de ces rendez-vous.

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine/aides-aux-etudiants/cellule-de-soutien.html>

### **Toutes les aides UJM et CROUS**

Vous trouverez sur les liens suivants toutes les aides mises en œuvre pour les étudiant.e.s par l'UJM et ses partenaires <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine/aides-aux-etudiants/aides-ujm-et-partenaires.html>

Types d'aides :

- Sociales et financières
- Numérique
- Médico-psychologique
- Violences
- Distanciés mais pas isolés

### **Médecine Préventive Universitaire (MPU)**

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/mpu.html>

Localisation : Maison de l'Université de la faculté Jean Monnet, 10, rue Tréfilerie, Saint-Etienne, 1er étage

Contact secrétariat : Tel. 04 69 66 11 00

Accueil des étudiants tous les jours de de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 sauf Vendredis de 8h00 à 12h00

Le Service de Médecine Préventive Universitaire est composé d'une équipe médicale, paramédicale et sociale avec des médecins, une infirmière, une assistante sociale, une psychologue, une diététicienne. La directrice est le Dr Brigitte POIZAT.

Les missions de la Médecine Préventive Universitaire :

- Informer, de prévenir et d'orienter sur tout ce qui concerne la santé ;
- Proposer des consultations de prévention médicales et infirmières, des vaccinations
- Délivrer des certificats médicaux (pratique de sport en compétition, autres) ;
- Etablir un suivi et une orientation spécifique par des consultations psychologiques et de nutrition
- Accueillir les étudiants en situation de Handicap et proposer les aménagements spécifiques adaptés aux études
- Proposer un accompagnement social aux étudiants en situation de handicap et aux étudiants souffrant de troubles de la santé par la présence d'un service social.

Attention, la MPU n'est pas un centre de soins et vous devez déclarer un médecin traitant pour les soins de santé courants.

Points importants pour les étudiants PASS-LAS : vérification et mise à jour des vaccinations obligatoires en vue des futurs stages (bien penser à anticiper : la vaccination contre l'hépatite B qui est obligatoire pour le stage infirmier et qui demandent plusieurs injections à distance).

### **Associations étudiantes**

Pour les premières années de licence, l'Association Tutorat Santé Stéphanois (AT2S) vous accompagnera toute l'année avec la prise en note des cours, l'organisation de colles et de permanences et des actions pour votre bien être. Plus d'informations sont disponible sur leur site et dans la partie tutorat. <https://asso.alternaweb.org/at2s/>

Une association de la Licence Sciences pour la Santé ou GASS organisera des événements dans la faculté tout au long de l'année et peut vous accompagner durant votre licence. Toutes les informations sont disponibles sur leur site.

### **Restauration**

Vous restaurer au plus près de votre lieu d'études ? Faire un repas complet ? Manger sur le pouce ? La restauration universitaire est gérée par le CROUS de Lyon, qui propose 2 restaurants et 5 cafétérias à Saint-Etienne et 1 cafétéria à Roanne. Payez vos repas avec votre carte Izly, un QR code ou un smartphone.

Sur le campus innovations santé, vous trouverez Cafétéria Médecine au sein de la faculté de médecine. Heures d'ouverture : lundi à vendredi 7h30 - 14h30

Le Self du CHU sous conditions d'accès par carte se renseigner auprès de la scolarité

Tous les renseignements sur les modalités et les autres lieux de restaurations sont disponibles via le lien suivant : <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/vie-etudiante/restauration.html>